

Procès-Verbal de la réunion extraordinaire du Conseil Municipal du 14 avril 2023

Procurations: Monsieur Bocquet à Monsieur Boulet, Monsieur Leroux à Monsieur R. Queva, Madame Mennuti à Monsieur Bossart, Monsieur Lecocq à Madame Etournaud,

Absents: Madame Costeur, Madame Lepreux

Madame Wallez est désignée secrétaire de séance

1. Adoption du Procès-verbal de la réunion du 16 mars 2023

Depuis le 1er juillet 2022 la réforme des règles de publicité d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 a été mise en place.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 16 mars 2023.

Intercommunalité

2. Présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat intercommunal à vocation multiple de l'Artois (rapporteur : Monsieur le Maire)

La chambre régionale des comptes a procédé à un contrôle des comptes et de la gestion du SIVOM de l'Artois, dont la commune de Billy-Berclau est membre, pour les exercices 2018 et suivants.

Ce rapport a été adressé aux maires des communes membres de cet organisme. Il est demandé conformément à l'article L243-8 du code des juridictions financières de soumettre ce rapport, joint en annexe, au Conseil Municipal, afin qu'il donne lieu à un débat.

Monsieur le Maire explique que le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes du SIVOM de l'Artois a pointé un certain nombre de dysfonctionnements.

Le SIVOM a été créé en 1974 par 13 communes pour l'exercice de sept compétences :

- entretien des espaces verts
- entretien de l'éclairage public
- balayage des fils d'eau

- action sociale et jeunesse
- instructions d'urbanisme
- fourniture d'un local pour un commissariat

Le rapport a pointé un dysfonctionnement sur le projet de pôle de méthanisation, qui fait suite à la nécessité de requalifier une ancienne décharge sur le site des marnières, car il s'agit d'une compétence de la CABBALR. Ce projet présente des risques techniques, financiers, économiques et juridiques.

Il est également mentionné que les travaux des bureaux et des commissions ne font pas l'objet de compte-rendus, tout comme l'ensemble des décisions prises par le président dans le cadre de ses délégations. Concernant le rapport d'orientation budgétaire, il n'y est pas fait mention des besoins en matériels et des projets d'investissements pluriannuels.

Monsieur le Maire rappelle que dès 2020, la commune avait demandé un audit sur les statuts et les règles pour fixer les contributions de la commune. Un cabinet spécialisé a été mandaté. Un versement a été fait pour 33600€, sans que l'étude n'ait été restituée. Un courrier a été envoyé au président pour demander la restitution de cet audit.

Le rapport pointe également la nécessité de revoir ces statuts, ainsi que la formule de calcul des contributions, qui n'ont pas de fondement juridique. La Chambre Régionale des Comptes demande de revoir au plus vite les statuts.

Monsieur le Maire rappelle les montants payés par chaque commune par an. La plupart des communes ont fiscalisé l'ensemble de la contribution. La Commune de Billy-Berclau a décidé de ne fiscaliser que partiellement cette contribution. Ces montants laissent apparaître que la Commune contribue à hauteur de 38% des recettes du SIVOM, alors qu'elle ne représente que 11% de sa population.

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite maintenir la solidarité entre les communes du SIVOM, mais qu'il est nécessaire de rééquilibrer ces contributions, comme cela est souligné dans ce rapport.

Il propose que le Conseil Municipal vote une motion qui sera transmise au Président du SIVOM, au Sous-Préfet et au Préfet.

Monsieur le Maire annonce qu'une commune a fait le choix de sortir du SIVOM. Cette proposition sera soumise au prochain comité syndical. Il déplore ce choix, car il met en péril le principe de solidarité du SIVOM. Le SIVOM rendant un vrai service au public, avec des agents compétents, la commune souhaite y maintenir son engagement. Il rappelle également que plusieurs communes ont déjà proposé de quitter totalement ou partiellement le SIVOM.

A ce jour, il a été annoncé que de nouveaux statuts seront proposés en mai, alors qu'ils n'ont pas été discutés par les élus.

Monsieur le Maire propose la motion suivante :

Le 12 février 1974, les élus de 13 communes de l'actuel canton de l'Artois, ont créé le SIVOM de l'Artois pour mutualiser de nombreux services.

Pendant de longues années, le SIVOM a pleinement rempli son rôle en apportant aux communes et leurs habitants des services mutualisés de qualité, par le concours d'un personnel dévoué et qualifié.

Cet outil se voulait aussi un instrument de solidarité entre les communes du territoire, notamment de la part de Billy-Berclau, qui accueille le parc des industries Artois-Flandres et ses retombées économiques.

Depuis, le contexte a changé. Les besoins des communes et des habitants ont évolué et le paysage institutionnel et fiscal a été profondément impacté notamment par la création et le développement de la Communauté d'Agglomération.

Ces profonds changements auraient dû entraîner une nouvelle vision pour le SIVOM de l'Artois, avec un nouveau projet, de nouveaux services et des nouveaux statuts, adaptant les modalités de financement de ce SIVOM par les Communes à cette nouvelle situation.

Depuis juillet 2020, les élus représentant la Commune de Billy-Berclau n'ont cessé d'en faire la demande auprès du Président du SIVOM et plusieurs communes ont remis en cause leur participation totale ou partielle au SIVOM de l'Artois. Pour seule réponse, la Commune n'a obtenu que l'ébauche d'une étude de révision des statuts par un cabinet, dont le résultat n'a jamais été présenté.

Il aura finalement fallu des injonctions des services de l'Etat et surtout un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, pour qu'il soit enfin envisagé de revoir les statuts avec de nouvelles règles plus équitables pour les contributions des communes, qui ont été jugées dans ce même rapport sans fondement juridique.

Cependant, à ce jour, la situation est toujours la même et aucune nouvelle vision, ni nouveau projet n'ont été proposés pour répondre aux nouveaux besoins des habitants et de la commune.

Dans ce contexte, le personnel du SIVOM est inquiet, et souffre de ne pas voir de projets se dessiner. Les projets de sorties du SIVOM de certaines communes négociés en catimini rendent l'avenir incertain et le principe de solidarité s'en trouve donc bafoué. La commune de Billy-Berclau

contribue financièrement à hauteur de 38% du fonctionnement du SIVOM, alors qu'elle ne représente que 11.6% de sa population totale.

La situation n'est donc plus tenable.

C'est pourquoi, dans l'intérêt des habitants de Billy-Berclau, le Conseil Municipal réuni en séance extraordinaire le 14 avril 2023, décide à l'unanimité de mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires, sans exclure aucune piste, afin d'obtenir une modification profonde des statuts et de la répartition plus équitable des contributions à brève échéance.

Monsieur le Maire rappelle que les élus de la commune n'ont pas voté pour le budget 2023 du SIVOM car il ne prend pas en compte les remarques de ce rapport. Il affirme également l'importance d'être prudents, de prendre en compte l'ensemble des paramètres, notamment pour l'intérêt des agents du SIVOM.

La commune continuera à s'engager pleinement dans cette démarche, avec les délégués du SIVOM et notamment Gilles Goudsmett, qui est vice-président du syndicat.

Monsieur Alain Queva pointe une gestion à la semaine en prenant l'exemple de la problématique liée à la gestion des véhicules de fonction. Au niveau politique, il regrette un manque de vision et les prises de position du président qui manquent d'honnêteté intellectuelle, notamment dans ses changements de position sur la sortie d'Auchy-les-Mines. Il pointe un discours ambiant qui tend à faire peser sur la commune de Billy-Berclau le poids de la situation actuelle, qui pourrait aboutir à la disparition du SIVOM, qui pourtant a toute sa place en tant qu'outil de mutualisation.

Madame Etournaud pointe un problème de gestion. Monsieur le Maire répond que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes permet d'apporter de vrais faits. Il explique qu'un nouveau projet de répartition des contributions a été proposé pour une contribution en baisse de plus de 300 000€ pour Billy-Berclau, mais avec un lissage sur 10 ans. Monsieur le Maire refuse d'engager la commune au-delà du prochain mandat, tout en comprenant la position des élus des communes qui devront payer davantage. Il faudra donc revoir ce projet.

Il est décidé de voter la motion, d'envoyer un courrier de remise de l'étude.

Monsieur Gomes demande si la contribution financière de la commune doit être payée, malgré son caractère illégal. Monsieur le Maire répond que c'est une dépense obligatoire et qu'en cas de défaut de paiement, le Préfet fera une saisie sur les comptes communaux. Il rappelle que les choses sont complexes.

Monsieur Gomes pointe le fait que d'autres communes de même strate payent sept fois moins que Billy-Berclau, pour un même service. Monsieur le Maire ajoute que la commune paye plus qu'elle ne paierait seule pour ces services.

Monsieur Gomes demande si le caractère illégal des contributions engendrerait un effet rétroactif. Monsieur le Maire répond que c'est peu probable. Monsieur Vanderstappen estime qu'il est préférable de trouver un accord plutôt qu'un arbitrage du Préfet, qui pourrait être brutal pour le SIVOM. Monsieur le Maire revient sur la sortie de Douvrin du SIAEV, qui s'est faite sans étude d'impact, ni reprise d'agents et qui aurait dû se faire dans d'autres conditions

Monsieur Gruchala annonce qu'il ne prend pas part au vote, compte-tenu de son statut d'agent du SIVOM.

Monsieur le Maire prend acte de ce débat sur le rapport d'observation définitif de la chambre régionale des comptes.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant l'ensemble des élus pour la qualité de ces échanges.

EN ATTENTE DE VALIDATION